



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Sapeurs-pompiers volontaires

Question écrite n° 50891

Texte de la question

M. Jean-Paul Durieux attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la loi du 3 mai 1996 qui a été accueillie avec une très grande satisfaction par les sapeurs-pompiers volontaires en raison des mesures positives prises en faveur du développement du volontariat. C'est la raison pour laquelle paraît surprenante la non parution de l'arrêté fixant en leur faveur le taux des vacations horaires pour 1997. Il lui demande donc les raisons de ce silence et les mesures qu'il entend prendre pour porter, dans les meilleurs délais, à la connaissance d'un corps, dont le denouement est exemplaire, l'évolution des vacations pour l'année en cours.

Données clés

Auteur : [M. Durieux Jean-Paul](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50891

Rubrique : Sécurité civile

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 2003